

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/07/03/2020042202/justel>

Dossier numéro : 2020-07-03/24

Titre

3 JUILLET 2020. - Décret portant assentiment à l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Bruxelles le 28 juillet 2016

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 22-07-2020 page : 55017

Entrée en vigueur : 01-08-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire et régionale.

[Art. 2](#). Sortiront leur plein et entier effet :

1° l'accord de partenariat économique d'étape entre le Ghana, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, signé à Bruxelles le 28 juillet 2016 ;

2° les modifications qui seront adoptées conformément aux articles 14, alinéa 3, 16, alinéa 2, et 39, et les appendices I et II.B de l'accord.